

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CARTE INTERMARCHÉ

Le programme de fidélisation a été développé par ITM Belgium et reste sa propriété. Tous les documents et la carte de fidélité seront remis à titre de dépôt et demeureront la propriété d'ITM Belgium.

L'objectif est de récompenser les consommateurs fidèles aux enseignes INTERMARCHÉ en les créditant de gains en euro en fonction de leurs achats.

Toute adhésion au programme de fidélisation entraîne l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales sont disponibles sur simple demande à l'accueil de l'INTERMARCHÉ vous ayant délivré la carte, sur demande écrite à : ITM Belgium – Carte de fidélité – Rue du Bosquet 4 – 1348 Louvain-la-Neuve ou sur le site www.intermarche.be.

1. COMMENT OBTENIR LA CARTE INTERMARCHÉ ?

La carte INTERMARCHÉ est une carte de fidélité délivrée gratuitement et proposée à toute personne âgée de 18 ans et plus, sur simple demande, dans les points de vente INTERMARCHÉ. La présente carte est strictement réservée aux particuliers et utilisable en Belgique uniquement.

Pour obtenir votre carte INTERMARCHÉ, un enregistrement de vos données doit être effectué dans votre point de vente INTERMARCHÉ.

Il ne sera remis qu'une seule carte par personne physique (même nom, même adresse, une pièce d'identité sera demandée), accompagnée d'un jeu de trois mini-cartes et permettant d'obtenir les mêmes gains en euro que la carte elle-même.

La mise en place du programme de fidélisation INTERMARCHÉ a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission de la protection de la Vie Privée.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992, tout porteur de carte peut exercer ses droits d'accès et de suppression sur les informations le concernant en écrivant à ITM Belgium, Service Carte de Fidélité, Rue du Bosquet 4- 1348 Louvain-la-Neuve ou de rectification en présentant dans le point de vente INTERMARCHÉ qui lui a délivré la **carte**. Il peut également s'opposer à l'utilisation de ses données à des fins de marketing direct dans les mêmes conditions.

II MODALITES D'UTILISATION

Dans le cadre du programme de fidélisation mis en place, la carte INTERMARCHÉ permet à son porteur ou à toute personne habitant le même foyer de cumuler des gains en euro dans les points de vente INTERMARCHÉ participants à l'opération.

Votre INTERMARCHÉ se réserve le droit de limiter le cumul des gains en euro pour l'achat de certaines offres. Ces limitations seront indiquées explicitement sous les offres concernées.

Les gains en euro sont crédités sur votre compte sur simple présentation en caisse de votre carte INTERMARCHÉ ou de l'un des porte-clés.

Les modalités d'obtention gains en euro sont définies librement par ITM Belgium, qui pourra à tout moment et à sa seule initiative les modifier. Dans ce cas, ITM Belgium informera les clients par tout moyen approprié.

Vous pouvez utiliser votre solde disponible en déduction de vos achats, sur présentation de votre carte, dès votre prochain passage en caisse (sauf modalités particulières) uniquement dans le point de vente qui vous l'a délivrée.

Pour utiliser votre solde disponible en déduction de vos achats vous devez vous munir de votre INTERMARCHÉ principale (les portes clés ne suffisent pas) ainsi que d'une pièce d'identité. En effet, seul le titulaire de la carte est autorisé à se servir du solde disponible. Vous devrez également signer le ticket de caisse correspondant.

Le règlement de vos achats avec votre carte INTERMARCHÉ ne donne pas droit à un rendu en monnaie.

En cas de reprise de produits ou services ayant généré l'octroi de gains en euro au porteur de la carte INTERMARCHÉ, le montant des gains correspondant sera débité du solde de votre carte.

En cas d'échange d'un produit ayant généré l'octroi de gain en euro, le montant du gain correspondant ne sera pas crédité une seconde fois.

Les points de vente participants au programme de fidélisation pourront vous demander de justifier votre identité. A défaut d'une telle justification, le magasin pourra refuser de vous accorder les gains en euro liés au système de fidélisation.

Vous recevez des informations notamment par le biais du ticket de caisse, dans le point de vente qui vous a délivré votre carte, concernant :

- les mouvements du compte (débit, crédit, solde) ;
- les offres promotionnelles personnalisées.

III RESERVES

En cas de perte, de vol ou d'endommagement de votre carte, vous devez faire une déclaration dans le point de vente INTERMARCHÉ auquel vous êtes rattachés. Une nouvelle carte vous sera alors remise et les gains en euro déjà acquis à ce titre vous seront transférés après acceptation par ITM Belgium.

Il est rappelé que la carte est personnelle et réservée aux particuliers dans des conditions normales d'utilisation.

ITM Belgium décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la carte ou en violation des présentes conditions générales d'utilisation et se réserve le droit de désactiver une carte INTERMARCHÉ et/ou d'engager toute action qu'elle jugera utile.

Il pourra à tout moment être décidé de modifier ou de compléter les présentes conditions générales. De même, le programme de fidélisation pourra être écourté, interrompu ou arrêté. Ces situations seront portées à votre connaissance par tout moyen approprié.

En cas de cessation du programme de fidélisation, les avantages acquis par les titulaires de la carte pourront être utilisés pendant le délai qui vous sera indiqué et à l'issue duquel ils seront définitivement perdus.

Le défaut d'utilisation de la carte pendant une durée de plus de douze (12) mois entraînera la résiliation de votre carte, la perte de votre Adhésion au programme de fidélisation ainsi que la perte des avantages cumulés liés à celle-ci.